

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 3

Artikel: Théâtre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la chanson ! » demandait-on de toutes parts. Il avait, en effet, sa chanson, éclosée de la veille. Il ne se fit pas prier, quoiqu'elle fût triste — il y avait mis toute son âme — et, pendant que le ménestrier faisait silence, il entonna sur un vieil air, qu'il avait appris autrefois de sa mère, la chanson de la mi-été :

Voici la montagne !
Voici les troupeaux !
Gagne mon cœur, gagne
Enfin le repos !

Adieu, cités ; adieu, palais,
Et le grand monde et ses valets !
Je leur préfère nos chalets
Pour châteaux en Espagne.
Voici la montagne !
Voici les troupeaux !
Gagne, mon cœur, gagne
Enfin le repos !

Ici, sous les hautes parois,
Plus rien que l'alpe entre les bois,
Où du torrent la grande voix
Seule nous accompagne.
Voici la montagne ! etc.

Mais dans les airs quelle terreur !
Deux aigles noirs, luttant d'horreur !
Se sont saisis avec fureur,
La France et l'Allemagne.
Voici la montagne, etc.

Tandis que les pauvres soldats,
Tuant, tués, marquant le pas,
S'en vont ainsi, vaillants forçats
Dont la Gloire est le bague,
Voici la montagne !
Voici les troupeaux !
Gagne, mon cœur, gagne
Enfin le repos !

Les assistants accompagnaient au refrain ; mais chaque couplet était écouté dans un religieux silence. La grandeur de la scène, le contraste de cette paix idyllique avec les horreurs d'une guerre d'autant plus sauvage que le prétexte en a été futile, l'union des cœurs dans une même pensée de reconnaissance et de pitié : tout contribuait à rendre contagieuse l'émotion du chanteur, et plus d'une larme coula sur ces pauvres soldats

Dont la Gloire est le bague.

Il fallut un moment pour que la fête reprit son cours ; elle n'en fut point troublée, toutefois. Il y eut après la chanson, sinon plus de gaieté dans les groupes, au moins plus de sérénité dans les cœurs, comme si cette prière en faveur de ceux qui vont souffrir et mourir eût déchargé l'air et purifié l'atmosphère.

Dependant les Valaisans se demandaient l'un à l'autre :

— Qui est ce monsieur ?
— Monsieur Olivier, répondit un montagnard de Gryon.
— Emile ?
— Sans doute.
— Celui qui est cause que le pape est en bas et la France aussi ?

— Lui-même. Il s'est réfugié en Suisse.
— Après avoir mis tout à la *bouleverse*, il vient encore danser et chanter par ici ! Faut lui donner une volée.

Ils le disaient en leur patois, *'na borlaie* (une brûlée). Toutefois, se sentant en minorité, ils se tinrent coi prudemment, sauf à regarder de travers l'homme qui avait mis le pape en bas, et la France aussi.

Le lendemain, il n'était bruit dans la vallée que de la méprise des Valaisans et de la chanson de la mi-été. Tous ont ri de la méprise ; plusieurs ont appris la chanson.

Eug. RAMBERT.

¹ Emile Ollivier, le chef du Cabinet français qui déclara la guerre à la Prusse.

L'emprunteur. — « Tu ne m'en voudras pas, mon cher, si je ne te rends pas encore les vingt francs que tu m'as avancés à Noël... »

— Tu me disais pourtant que tu n'en avais besoin que pour très peu de temps.

— Et ce n'était que trop vrai : dix minutes plus tard, il ne m'en restait plus un centime.

IL Y A QUARANTE ANS

En 1871, alors que les malheureux soldats de l'armée de l'Est étaient réfugiés en Suisse, où l'on s'efforçait de panser leurs blessures et de les consoler de leurs déboires, on cherchait aussi, par tous les moyens, à leur faire passer aussi agréablement que possible le temps de leur internement.

A Lausanne, entre autres, trois conférences leur furent offertes par Jules Eytel, dont la vibrante éloquence réussit à leur faire oublier un moment les longueurs de l'exil.

C'est de la France surtout qu'Eytel parla aux internés. Il se permit parfois d'intéressantes comparaisons entre les institutions de ce pays, qui payait alors bien cher les fautes et l'incurie de la monarchie, et les institutions de la Suisse, qui, depuis des siècles, jouissait des bienfaits du régime républicain.

Voici quelques passages des remarquables conférences d'Eytel.

FRANCE ET SUISSE

Citoyens,

Où puisons-nous l'autorisation de vous convoquer ici pour vous exposer nos idées ? Serait-ce dans le fait que le hasard des batailles vous a contraints à vous asseoir pour quelques jours à notre foyer ? Non. Sur le sol suisse, l'indépendance de vos opinions demeure entière, et vous y devez posséder même la liberté de ne pas nous entendre.

Mais vous êtes hommes, et partant vous aimez à examiner les questions sérieuses qui s'offrent à votre esprit ; vous ne dédaignez pas de rechercher les vérités utiles et vous êtes surtout avides de celles qui intéressent le présent et l'avenir de votre patrie. Absente, cette patrie remplit vos cœurs d'un saint amour et c'est avec émotion que vous tournez de son côté vos regards. Eh bien, c'est cette pensée qui m'enhardit à vous parler d'elle.

D'ailleurs, nous ne sommes pas aussi étrangers les uns aux autres que bon nombre d'entre vous pourraient bien le supposer. Jadis, à l'époque où les villes et les bourgs de France s'essayaient au régime de la liberté, le petit peuple qui parle ici votre langue, relevait de la Bourgogne.

Il est sorti avec vous des obscurités du moyen âge, et ce souvenir d'une vieille parenté ne nous est point indifférent, puisqu'il nous permet d'observer les voies qui, de part et d'autre, ont été dès lors parcourues.

La Grande Bourgogne se vit peu à peu enveloppée dans l'orbite unitaire, par les efforts incessants de la royauté, tandis que la Bourgogne transjurane, petite étoile peu rayonnante, fut entraînée par le cours des événements vers la constellation républicaine.

L'histoire de la Suisse romande, je le répète, touche à celle d'une partie de la France et ce n'est pas l'unique point de contact que nous puissions signaler : l'Alsace et la Suisse septentrionale ont aussi entre elles de respectables souvenirs de bourgeoiserie qui ne s'effaceront point. Que ces liens dans le passé conduisent les deux peuples à s'aimer toujours davantage dans l'avenir.

LES COMMUNES SUISSES

Ensuite, Eytel parla de l'organisation et du rôle des communes et fit un intéressant parallèle entre les communes françaises et les communes suisses d'alors.

Voici ce qu'il dit, en terminant, de ces dernières :

En Suisse, la commune s'est maintenue ; elle forme l'une des bases de la république. Peut-être aurait-elle pu se développer mieux, mais, malgré cela, nous constatons que nul pouvoir ne serait assez fort pour la détruire. Telle est, à cet égard,

l'opinion dominante que nos lois n'admettent que des communes territoriales. Tout Suisse appartient à l'un ou à l'autre de ces petits coins de terre qui composent le pays ; il lui appartient par sa famille, par ses ancêtres ; son droit de cité communale le suit partout où il porte ses pas : ses enfants, nés et vivant à l'étranger, le conservent de génération en génération ; la commune leur demeure pour le retour, comme la mère de l'exilé qui garde l'antique foyer ; cette mère survit à ses fils pour donner encore des soins à leurs enfants.

La commune suisse a des propriétés et des domaines qu'elle administre.

Elle fournit des subsides aux vieillards pauvres et aux infirmes ; elle adopte et élève les orphelins privés de ressources.

Elle doit à l'Etat des prestations militaires ; elle accorde au besoin des secours à ses jeunes soldats.

Elle a charge d'instruction publique, elle entretient les écoles dont la fréquentation est obligatoire.

Pour administrer ces modestes intérêts, qui, groupés, ont leur importance, elle a son assemblée délibérante et son conseil exécutif.

La commune suisse est ainsi l'étroite patrie qui nous attache à la patrie plus grande et nous la fait aimer.

Ce n'est point à dire que cette institution soit sans défauts : elle manque souvent de l'initiative qui est la condition du progrès ; dans son administration règne parfois la routine qui la condamne à l'immobilité. Nous remarquons aussi que lorsque les familles qui la composent viennent à s'éteindre, il est rare qu'elle sache se recruter assez à temps pour renouveler ses forces. Cependant, n'oublions pas qu'au défaut d'initiative, peut suppléer une des libertés les plus précieuses dont la Suisse s'honore, la *liberté d'association*. C'est une féconde ressource.

Chez un peuple qui aime la liberté, toute commune, qu'elle soit ville, bourg ou village, doit posséder une vie publique qui lui soit propre.

Cette vie locale est nécessaire au jeu régulier des institutions politiques du pays.

Ces deux centres d'action, la Commune et l'Etat, loin d'être incompatibles, s'entraident et se fortifient réciproquement.

La liberté est autre chose qu'une simple formule : pour être réelle, il faut qu'elle se manifeste dans toutes les parties de l'organisation du pays.

La commune doit se modifier et se perfectionner suivant les exigences des temps et de la civilisation.

Lorsque l'organisation locale est fondée sur la liberté, l'Etat résiste mieux aux crises auxquelles il est exposé.

Pour connaître sa patrie, il faut connaître sa province : pour connaître sa province, il faut connaître sa commune.

Théâtre. — Spectacle de la semaine :

Dimanche 23 janvier, en matinée : *La Fleur merveilleuse*. — En soirée, *La Femme X*, drame nouveau en 5 actes de M. Alexandre Bisson.

Mardi 24 : *Le Bois sacré*.

Judi 26 : *Les Femmes savantes*, comédie en 5 actes, en vers, de Molière, et *Le Flibustier*, comédie en 3 actes, en vers, de Jean Richepin.

Il serait difficile, en vérité, de tendre amorce plus alléchantes aux amateurs de théâtre. Pour notre part, nous recommandons vivement à ceux de nos lecteurs qui n'habitent pas Lausanne, l'occasion qu'ils auront, dimanche après-midi, d'applaudir *La Fleur merveilleuse*, la délicieuse pièce de Zamacóis. Ils auraient grand tort d'y manquer.

Kursaal. — Le Kursaal tient depuis deux jours un succès qui, nous aimons à le croire, ne donnera pas lieu à discussion. L'affiche porte *Rêve de valse*, la charmante opérette de Strauss, qui, à l'instar de la « Veuve joyeuse », a déjà fait son tour du monde escortée par les applaudissements et les bravos de spectateurs enchantés.

Cette pièce est admirablement montée. Décors et costumes nouveaux. Un ballet de nouvelles danseuses anglaises, fort jolies, ma foi ! Enfin, une chanteuse de l'Apollon, de Paris, engagée spécialement pour créer à Lausanne le rôle de Franzi.

Première matinée, demain dimanche, de 2 1/2 h. à 5 1/2 h. Le soir, la représentation commence à 8 h. 40 et se termine à 11 1/2 h.

Que personne n'y manque !

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO